



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana

Ministry of Economy and Finance (MEF)
Ministry of Energy and Hydrocarbons (MEH)
Agence de Développement de l'Électrification Rurale (ADER)
Jiro sy Rano Malagasy (JIRAMA)

**ETUDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DANS LE CADRE DE LA
PREPARATION DU PROGRAMME**
**« PROJET Accelerating Sustainable and Clean Energy Access
Transformation (ASCENT)»**

P 515164

PLAN DE MOBILISATION
DES PARTIES PRENANTES

MARS 2026

TABLE DES MATIERES

Table des matières	3
1 INTRODUCTION/DESCRIPTION DU PROJET	5
2 Objective/Description du PMPP	6
3 Identification et analyse des parties prenantes.....	6
3.1 Méthodologie.....	6
3.1.1 . Parties concernées et autres parties intéressées	7
3.1.2 . Personnes ou groupes défavorisés/vulnérables	7
4 Programme de mobilisation des parties prenantes.....	8
4.1 Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet	8
4.2 Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes	10
4.3 Programme de mobilisation des parties prenantes	10
4.4 Information des parties prenantes.....	12
5 Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes.....	12
5.1 . Ressources	12
5.2 . Fonctions et responsabilités de la direction	13
6 Mécanisme de règlement des plaintes	13
6.1 . Description du mécanisme de règlement des plaintes	13
6.2 . Description du mécanisme de règlement des plaintes pour les cas d'EAS/HS	15
7 . Suivi et rapports	16
7.1 . Résumé de la manière dont se fera le suivi et l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du PMPP	16
7.2 . Rapport aux groupes de parties prenantes	16
8 Conclusion	17
Annexes	18

Liste des annexes

Annexe 1. Synthèse compte rendu et PV de consultation publique	18
Annexe 2. Suivi et rapports (tableau d'indicateurs).....	35

Liste des tableaux

Tableau 1. Synthèse des consultations publiques	8
Tableau 2. Préoccupations et recommandations	9
Tableau 3. Programme de mobilisation des parties prenantes	10
Tableau 4. Budget du PMPP.....	12
Tableau 5. MGP en général	13

1 INTRODUCTION/DESCRIPTION DU PROJET

Le projet ASCENT IPF vise :

- le renforcement des systèmes de données, de suivi, de vérification et de mise en œuvre ;
- la fourniture d'une assistance technique ciblée aux institutions du secteur ;
- le renforcement de la gestion du programme, du développement des compétences professionnelles et des mécanismes nécessaires à l'efficacité des opérations de financement basé sur les résultats (RBF) et des guichets de crédit. Grâce à ces fonctions, l'IPF garantit une exécution disciplinée, des systèmes de Suivi, Évaluation et Apprentissage (MEL) robustes, et une préparation accrue pour l'expansion de l'accès à grande échelle.

Le projet ASCENT IPF comprend les composantes suivantes :

Sous-composante 1 : Soutien à la CDMU-MEH et assistance technique aux institutions sectorielles (MEF, MEH, ARELEC, ADER, JIRAMA)

Cette sous-composante établit et opérationnalise l'Unité de Gestion de la Livraison (CDMU) du MEH, incluant l'élaboration de manuels harmonisés conformes au cadre MTF (Multi-Tier Framework), un tableau de bord public et des mécanismes de reporting périodique. Elle soutient la réalisation d'enquêtes MTF nationales en 2026 et 2029, et finance le personnel de la CDMU, l'équipement, les systèmes de données et les outils de communication. L'assistance technique renforce les protocoles de suivi (MEL), l'analyse géospatiale et la coordination, tout en facilitant la collaboration entre le MEH, la JIRAMA, l'ADER et l'ARELEC pour lever les goulots d'étranglement politiques et opérationnels.

Sous-composante 2: Création d'emplois - Programme de formation et d'insertion professionnelle soutenu par des subventions catalytiques

Cette sous-composante met en œuvre un programme de formation vers l'emploi aligné sur les axes de livraison d'ASCENT Mada, notamment le déploiement des énergies renouvelables décentralisées (DRE), l'hybridation des centres isolés, les chaînes de valeur de la cuisson propre et les activités de suivi (MEL) sur le terrain. Elle finance les normes de compétences, les programmes d'études, la formation des formateurs, les systèmes d'accréditation, ainsi que des allocations ou subventions catalytiques pour réduire les barrières à l'entrée. Le programme intègre des objectifs de participation sensibles au genre, une cartographie régionale de la demande d'emploi, des parcours d'apprentissage, des études de suivi des diplômés et des garanties d'inclusion pour assurer un accès équitable aux opportunités émergentes.

Sous-composante 3 : Coordination du projet et appui à la mise en œuvre

Cette sous-composante garantit une mise en œuvre rigoureuse grâce à une Unité de Gestion de Projet (UGP/PMU) renforcée et, potentiellement, à des Agents de Vérification Indépendants (IVA) et des Gestionnaires de Fonds. L'UGP est responsable de la passation de marchés, de la gestion

financière, du respect des sauvegardes et du reporting consolidé, tandis que les Gestionnaires de Fonds opérationnalisent le RBF et les guichets de crédit avec des procédures standardisées d'éligibilité, de vérification et de recours (gestion des plaintes).

L'ASCENT IPF est préparé au titre du cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale. Conformément à la norme environnementale et sociale (NES) n° 10 relatives à la mobilisation et à l'information des parties prenantes, les agences de mise en œuvre doivent fournir aux parties prenantes des informations en temps voulu, pertinentes et de manière compréhensible et accessible, et les consulter d'une manière culturellement appropriée, sans manipulation, interférence, coercition, discrimination ou intimidation.

2 OBJECTIVE/DESCRIPTION DU PMPP

L'objectif global du présent PMPP est de définir un programme d'engagement des parties prenantes, y compris la divulgation d'informations au public et la consultation tout au long du cycle du projet. Le PMPP décrit les moyens par lesquels l'équipe de projet communiquera avec les parties prenantes et comprend un mécanisme par lequel les personnes peuvent exprimer leurs préoccupations, fournir des informations en retour ou déposer des plaintes concernant les activités du projet ou toute autre activité liée au projet.

3 IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

3.1 Méthodologie

Afin de respecter les meilleures pratiques, le projet appliquera les principes suivants pour l'engagement des parties prenantes :

- *Ouverture et approche basée sur le cycle de vie du projet* : Des consultations publiques sur le(s) projet(s) seront organisées tout au long du cycle de vie du projet, de manière ouverte, sans manipulation extérieure, interférence, coercition ou intimidation.
- *Participation éclairée et retour d'information* : Les informations seront fournies à toutes les parties prenantes et largement diffusées auprès d'elles dans un format approprié ; des occasions sont prévues pour enregistrer les réactions des parties prenantes, ainsi que pour analyser et traiter les commentaires et les préoccupations.
- *Inclusivité et sensibilité* : L'identification des parties prenantes est entreprise pour favoriser une meilleure communication et établir des relations efficaces. Le processus de participation aux projets est inclusif. Toutes les parties prenantes sont encouragées à tout moment à participer au processus de consultation. L'égalité d'accès à l'information est assurée à toutes les parties prenantes. La sensibilité aux besoins des parties prenantes est le principe clé qui sous-tend la sélection des méthodes de mobilisation. Une attention particulière est accordée aux groupes vulnérables qui risquent d'être exclus des bénéfices des projets, en particulier les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes déplacées, les travailleurs migrants et les communautés, ainsi qu'aux sensibilités culturelles des divers groupes ethniques.

3.1.1 . Parties concernées et autres parties intéressées¹

Les parties concernées comprennent les communautés locales, les membres des communautés et d'autres parties susceptibles d'être touchées directement par le projet. Plus précisément, les personnes et les groupes suivants entrent dans cette catégorie : Ministères, association travaillant dans le cadre de la cuisson propre et de l'Energie propre, ménages ruraux non électrifiés ciblés par les extensions de réseau et les mini-réseaux décentralisés, ménages péri-urbains affectés par les extensions du réseau JIRAMA, élèves, parents d'élèves, enseignants, patients, personnels médicaux et visiteurs des établissements scolaires et Centres de Santé de Base (CSB) bénéficiant des installations solaires, ménages dépendants du charbon de bois et du bois de feu, confrontés à des coûts de transition élevés vers la cuisson propre.

Les parties prenantes des projets comprennent également des parties autres que les communautés directement touchées, notamment les commerçants et petites entreprises susceptibles d'être temporairement perturbés lors des travaux en milieu urbain et péri-urbain, artisans locaux (soudeurs, potiers) impliqués dans la production de foyers améliorés, propriétaires de micro, petites et moyennes entreprises (MPME) dans les zones ciblées (agro-transformation, stockage frigorifique, irrigation), travailleurs du projet : personnel contractuel, sous-traitants, personnel de JIRAMA et d'ADER affecté aux chantiers.

Les autres parties prenantes du projet désignent aussi des individus, groupes ou entités qui ne sont pas directement touchés par le projet, notamment :

- Structures de pilotage : FNED UGP MEAH/JIRAMA, Comité technique.
- Collectivités Territoriales Décentralisées / Services Techniques Déconcentrés (CTD & STD) au niveau des Régions, Districts, Communes.
- Partenaires techniques et Financiers (PTF)
- Secteur privé,
- Organisations de la Société Civile / Organisations Non Gouvernementales (OSC/ONG), réseau cuisson propre

3.1.2 . Personnes ou groupes défavorisés/vulnérables²

Dans le cadre du projet, les groupes vulnérables ou défavorisés peuvent inclure, sans s'y limiter, les groupes suivants :

- Les ménages dirigés par des femmes, notamment les veuves, femmes séparées et mères célibataires en milieu rural
- Les femmes et filles, exposées à la pollution de l'air intérieur et aux risques d'EAS/SH liés à l'afflux de main-d'œuvre
- Les personnes handicapées, susceptibles d'être exclues de l'accès à l'information et aux infrastructures du programme
- Les personnes âgées, risquant d'être marginalisées lors des consultations et exclues des bénéfices du programme
- Les ménages pauvres et isolés géographiquement, dans l'incapacité de supporter les coûts de raccordement
- Les occupants informels des emprises (sans titre légal), exposés au risque d'exclusion de toute compensation

- Les groupes ethniques marginalisés, dont les droits fonciers coutumiers et les sites culturels ou spirituels peuvent être affectés
- La jeunesse, identifiée comme groupe actif et susceptible de contester le programme si ses attentes ne sont pas prises en compte
- Les ménages travaillant dans le secteur informel sans revenus stables ni statut légal reconnu, risquent d'être exclus des mécanismes de subvention du programme qui requièrent généralement une justification de revenus ou une identité administrative formelle.

Les groupes vulnérables au sein des communautés touchées par le projet peuvent, le cas échéant, être ajoutés, confirmés et consultés par des moyens spécifiques. Les sections suivantes décrivent les méthodes d'engagement qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet.

4 PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

4.1 Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet

Au cours de la préparation du projet, deux réunions de consultation ont été organisées à Antananarivo: une session avec le Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures (MEH/DGI), réunissant 10 participants issus du secteur de la cuisson propre, et une session avec l'association MCCI avec 5 représentants d'entreprises et d'associations du secteur. Les discussions ont porté sur les objectifs du programme, les composantes techniques et les risques environnementaux et sociaux. Voir le tableau 1 de l'annexe pour plus de détails.

Tableau 1. Synthèse des consultations publiques

Localités	Nombre total des participants	Profil des participants	Synthèse des préoccupations majeures
Antananarivo. Antsirabe, Moramanga	10	MEH : Service DGI associations œuvrant dans le secteur cuisson propre	Mise en place d'une structure de vulgarisation de la cuisson propre Renforcement de capacité des entreprises dans le cadre de la cuisson propre Mise a disposition des information-formation -financement direct et appui dans le cadre de la cuisson propre

Les rapports et plans environnementaux et sociaux ont été communiqués et es commentaires reçus ont principalement porté sur la nécessité de subventions pour réduire le coût des technologies de cuisson propre, la création d'un centre de formation local pour les artisans, et la mise en place d'un mécanisme de garantie bancaire pour les petits opérateurs, et ont été pris en compte par le MEH et l'équipe de la Banque mondiale dans la conception du programme. Un résumé des principales recommandations reçues et intégrées dans le PMPP figure dans le tableau 1 de l'annexe.

Tableau 2. Préoccupations et recommandations

Préoccupations/ Risques et impacts environnementaux et sociaux	Aspirations (Recommandations)
- Formation et Appui dans le cadre de la commercialisation du crédit carbone nécessaire sinon - Formation des artisans sur les foyers éthanol-biogaz -soudure - Mise en place d'un centre de formation pour minimiser l'importation des foyers a cuisson propre - Appui au startuper dans le cadre de l'emprunt bancaire et qui sera garanti par l'IPF - Formation de spécialiste : technologie-biogaz - Facilitation des garanties bancaire par l'IPF : - Revue des montants : en exemple la mise en place d'un foyer biogaz s'élève à 4 000 000 ariary, ce montant est trop exorbitant et devrait être subventionné par l'état - Soutien des projets comme l'éthanol : problème de l'installation- les garantie ne sont pas 100% fiable - Don pour certaine activité : charbon amélioré - Foyer mitsitsy en argile - Financement et appui technique direct aux operateurs du cuisson propre sans intermédiaire - Mise en œuvre du Pacte énergétique : 50% des ménages auront un accès aux cuissons propres en 2030 - Développement de la filière cuisson propre - L'utilisation de la mode de cuisson actuelle conduit a la destruction massive de l'environnement : charbon- bois de chauffe- - Les ménages qui utilisent la cuisson propre sont rare - Type de cuisson propre: éthanol-bio charbon-brique-foyer amélioré-cuisson électrique -cuseur solaire-GPL-pelette	- Mise en place d'une structure et procédure de financement en l'exemple de l'accès à l'Energie PPP - Mise en place d'un centre de formation en cuisson propre pour renforcer la capacité des acteurs locaux et réduire le taux d'importation des foyers amélioré - Gestion directe des fonds par les entreprise et appui ministérielle

Préoccupations/ Risques et impacts environnementaux et sociaux	Aspirations (Recommandations)
- Politique de l'état : Action à prendre pour améliorer l'objectif de 50% entre 2025-2035 et peut être mis à jour	

4.2 Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes

Différentes méthodes d'engagement sont proposées et couvrent les différents besoins des parties prenantes. Pour les entités gouvernementales (MEH, MEF, JIRAMA, ADER, ARELEC), l'engagement s'effectue via des réunions formelles, des tables rondes, des correspondances officielles et des échanges par courriel. Pour les communautés locales et les parties affectées, des réunions communautaires, des notifications traditionnelles via les chefs de village (Fokontany), des consultations publiques et la distribution de brochures et dépliants en langue malgache sont privilégiées. Pour les groupes vulnérables (femmes, personnes âgées, personnes handicapées, ménages à faibles revenus), des groupes de discussion séparés et des visites à domicile sont organisés, avec des supports adaptés (braille, grands caractères, langue locale). Pour le secteur privé et les associations, des ateliers techniques et des échanges par WhatsApp et courrier formel sont utilisés. Enfin, pour les travailleurs du projet, l'engagement passe par des réunions de chantier, des affichages sur site et des formations obligatoires sur les codes de conduite et les normes OHS.

4.3 Programme de mobilisation des parties prenantes

Tableau 3. Programme de mobilisation des parties prenantes

Étape du projet	Date / Période approximative	Objet de la consultation / du message	Méthodes	Parties prenantes ciblées	Responsabilité
Préparation	2023 – début 2026	Informar sur le projet et sur les mesures GRES. Recueillir les préoccupations et suggestions des parties prenantes. Assurer la validation des parties prenantes concernées.	Ateliers/réunions, courriels, médias, consultation publique, visites de courtoisie, entretiens individuels	Toutes les parties prenantes	UCP / MEH / Associations
Mise en œuvre	2026 – 2030 (phase intensive)	Informar sur l'état d'avancement du projet et les mesures GRES, incluant le MGP et les risques EAS/HS. Recueillir les préoccupations et suggestions des parties prenantes. Assurer la	Ateliers/réunions, courriels, médias, WhatsApp, correspondances officielles	Toutes les parties prenantes	UCP / MEH / Associations / MEF

Étape du projet	Date / Période approximative	Objet de la consultation / du message	Méthodes	Parties prenantes ciblées	Responsabilité
		validation des parties prenantes concernées.			
Mise en œuvre	Dans les 6 mois suivant l'effectivité du programme	Responsabiliser pour une meilleure fluidité dans l'appui technique (opérationnalisation du manuel ESHRIM).	TDR, lettres de demande	MEF / MEH	UCP / MEH / Associations / MEF
Mise en œuvre	2026 – 2030 (trimestriel)	Recueillir les préoccupations et les choix des associations et entreprises-startups MCCI sur l'appui technique.	Réunions	Associations / Entreprises MCCI	UCP / MEH / Associations / MEF
Mise en œuvre	2026 – 2030 (continu)	Informar sur les composantes du projet. Sensibiliser aux mesures GRES, notamment l'emploi local, le MGP, la santé et sécurité de la population (EAS/HS).	Réunions ciblées, ateliers	Communautés locales / groupes spécifiques	UCP / Autorités locales / Entreprises / Missions de contrôle
Mise en œuvre	À la mobilisation, puis tous les 6 mois	Renforcer la capacité et sensibiliser sur les mesures GRES, incluant le MGP, l'EAS/HS, le code de conduite, la SST et les droits humains (détails dans le PEES).	Réunions, affichages sur site, courriels, formations obligatoires	Travailleurs du projet	UCP / Entreprises / Missions de contrôle
Clôture	2030 – 2035	Diffuser le rapport de fin de programme et les résultats des audits E&S. Recueillir le retour final des parties prenantes sur l'efficacité du MGP et les résultats du programme.	Ateliers de clôture, publication sur les sites web institutionnels, médias, radio	Toutes les parties prenantes	UCP / MEH / ONE

Les informations seront communiquées de la manière suivante : le PMPP, les documents environnementaux et sociaux pertinents (dont le PEES et les évaluations E&S), les procédures du mécanisme de gestion des plaintes (MGP), les orientations générales du projet ainsi que des mises à jour régulières sur l'avancement des activités et les mesures GRES (emploi local, EAS/HS, SST) seront divulgués aux parties prenantes tout au long du cycle du projet. Ces informations seront

diffusées sous différentes formes selon les publics cibles : avis publics, communiqués de presse et site web du projet pour le grand public ; réunions de consultation, ateliers et tables rondes pour les acteurs institutionnels et le secteur privé ; dépliants, brochures et affiches pour les communautés locales ; courriels, WhatsApp et correspondances officielles pour les partenaires techniques et financiers ; lettres aux chefs de Fokontany et notifications traditionnelles pour les communautés rurales éloignées ; et des réunions de groupes de discussion séparés pour les groupes vulnérables, avec des supports adaptés. Les informations seront communiquées en français et en malgache, cette dernière langue étant utilisée prioritairement pour les documents E&S clés et les consultations communautaires, afin de garantir un accès culturellement approprié et compréhensible pour l'ensemble des parties prenantes.

4.4 Information des parties prenantes

Les parties prenantes seront tenues informées au fur et à mesure de l'évolution du projet, notamment en ce qui concerne les performances en matière environnementale et sociale du projet, la mise en œuvre du PMPP et du Mécanisme de règlement des plaintes, ainsi que l'état d'avancement général de la mise en œuvre du projet.

5 RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

5.1 . Ressources

L'Unité de Coordination du Projet (UCP), en lien avec le Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures (MEH/DGI), le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et les associations partenaires (notamment la MCCI), sera chargée des activités de mobilisation des parties prenantes.

Le budget du PMPP est de 250 000 USD (dont 230 000 USD d'activités programmées et 20 000 USD de provisions pour imprévus, soit 10%) et est inclus dans la Composante 3 — Coordination du projet et appui à la mise en œuvre.

Tableau 4. Budget du PMPP

Activités	Quantité	Coût unitaire (en USD)	Coût total (en USD)	Observations
Atelier de présentation du PMPP auprès des parties prenantes	05	10 000	50 000	02 Atelier au niveau urbain, 01 pour les villes secondaires/centres et 02 spécifique aux zones rurales
Elaboration plan de communication	01	5 000	5 000	
Renforcement de capacité des parties prenantes en matière de suivi	01	15 000	15 000	

Activités	Quantité	Coût unitaire (en USD)	Coût total (en USD)	Observations
Développement des outils, formation des PP	Fft	10 000	10 000	
Mise à jour PMPP	01	10 000	10 000	
Suivi de la mobilisation des PP	04	10 000	40 000	
Edition et diffusion des rapports sur la mobilisation du PMPP	500	200	100 000	
S/Total			230 000	
Imprévus (10%)			20 000	
TOTAL			250 000	

Note : * Les coûts salariaux peuvent être indicatifs.

5.2 . Fonctions et responsabilités de la direction

Les entités chargées de mener à bien les activités de mobilisation des parties prenantes sont le Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures (MEH/Direction Générale de l'Industrie), le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), l'Unité de Coordination du Projet (UCP) et les associations partenaires, notamment la MCCI.

Les activités de mobilisation des parties prenantes seront documentées et tracées à travers : les invitations et accusés de réception, les comptes rendus et rapports d'ateliers, les procès-verbaux de réunions, les fiches de présence désagrégées par sexe, la documentation des préoccupations exprimées par les personnes consultées et des suites qui leur sont données, les registres de plaintes multi-niveaux (Fokontany, Commune, Région, UCP), ainsi qu'une capitalisation centralisée de l'ensemble de ces données au niveau de l'UCP.

6 MECANISME DE REGLEMENT DES PLAINTES

L'objectif principal d'un tel mécanisme est d'aider à régler les plaintes et les griefs d'une manière rapide, efficace et efficiente qui satisfasse toutes les parties concernées.

6.1 . Description du mécanisme de règlement des plaintes

Tableau 5. MGP en général

Étape	Description du processus	Délai	Responsabilité
Structure de mise en œuvre du mécanisme de règlement des plaintes	Le mécanisme de gestion des plaintes du projet ASCENT fonctionne sur trois niveaux articulés — local (points focaux au niveau Fokontany/Commune), régional (CTD/STD au niveau District/Région) et national (UCP/MEH/CGP) —, avec des délais stricts de traitement (accusé de réception sous 2 jours ouvrables, résolution sous 10 jours ouvrables), une procédure d'appel et de recours judiciaire en dernier ressort, et un canal distinct et confidentiel pour les cas d'EAS/HS avec notification obligatoire à la Banque mondiale sous 24 heures.	Continu	UCP/MEH/ASSOCIATION ET ENTREPRISE MCCI
Gestion des plaintes	Les plaintes peuvent être déposées par les canaux suivants : Courriel Lettre aux points focaux chargés des plaintes dans les établissements locaux Formulaire de plainte à déposer par l'un des canaux susmentionnés Les personnes qui se présentent sans rendez-vous peuvent déposer une plainte dans un registre de doléances dans un établissement ou dans une boîte à doléances	Continu	Comité de gestion de plainte/UCP
Tri, traitement	Toute plainte reçue est transmise à la MEH , enregistrée dans les cahiers de registres de plaintes	Dès réception de la plainte	Points focaux locaux pour les plaintes/CGP
Remerciements et suivi	Le plaignant reçoit un accusé de réception de la plainte par lettre	Dans les deux jours suivant la réception	Points focaux locaux pour les plaintes/CGP
Vérification, investigation, action	L'enquête sur la plainte est menée par le CGP et le MEH Un projet de résolution est formulé par le	Dans les dix jours ouvrables	Comité des plaintes composé de l'équipe de la MEH/ASSOCIATION de la MCCI/

Étape	Description du processus	Délai	Responsabilité
	responsable principal de plainte et communiqué au plaignant par lettre		
Suivi et évaluation	Les données relatives aux plaintes sont collectées dans une base de données de registre de plainte et communiquées à au comité de gestion tous les deux mois	2 mois	CGP/MEH
Retour d'information	Les commentaires des plaignants concernant leur satisfaction à l'égard du règlement des plaintes sont recueillis par le CGP	Continu	CGP/MEH
Formation	Les besoins en formation du personnel/des consultants de l'UEP, des maîtres d'œuvre et des consultants chargés de la supervision sont les consultants et le spécialiste en mécanisme de gestion de plainte	Continu	CGP/MEH
Le cas échéant, versement de réparations à la suite du règlement de la plainte	Transfert au niveau supérieur ou tribunal	Selon le cas	CGP/MEH

Le mécanisme de règlement des plaintes prévoit une procédure d'appel si le plaignant n'est pas satisfait de la résolution proposée de la plainte. Une fois que tous les moyens possibles pour régler la plainte ont été proposés et si le plaignant n'est toujours pas satisfait, il doit être informé de son droit de former un recours en droit.

6.2 . Description du mécanisme de règlement des plaintes pour les cas d'EAS/HS

Dans le cadre du Projet ASCENT IPF, un mécanisme spécifique, distinct et confidentiel est mis en place pour la gestion des plaintes relatives à l'Exploitation et Abus Sexuels et au Harcèlement Sexuel (EAS/HS), conformément aux Normes Environnementales et Sociales de la Banque mondiale. Ce mécanisme vise à garantir une prise en charge rapide, sûre et centrée sur le survivant(e)s, fondée sur les principes de confidentialité stricte, consentement éclairé, anonymat possible, absence de représailles et tolérance zéro à l'égard des EAS/HS. Les plaintes peuvent être déposées de manière nominative ou anonyme via des canaux accessibles et sécurisés, notamment le numéro vert du projet, les points focaux sociaux MEH et au sein des association MCCI, les points focaux au niveau des Fokontany, ou des ONG spécialisées en VBG partenaires du projet. Les plaintes EAS/HS font l'objet d'un tri et d'un enregistrement séparés du mécanisme général de gestion des plaintes, dans des registres sécurisés et codés garantissant la protection de l'identité

des survivant(e)s. Un accusé de réception confidentiel est transmis, et chaque étape est expliquée afin d'obtenir le consentement explicite du/de (la) survivant(e). Selon les besoins et le choix du/de (la) survivant(e), une orientation immédiate est assurée vers des services spécialisés (sanitaires, psychosociaux et/ou juridico judiciaires). Tout cas EAS/HS est notifié à la Banque mondiale dans un délai de 24 heures, sans divulgation d'informations nominatives. Des actions correctives et sanctions appropriées peuvent être mises en œuvre à l'issue des investigations, dans le respect du principe de tolérance zéro. Les survivantes reçoivent un retour d'information régulier, et la plainte est clôturée de manière formelle, avec un suivi post clôture visant à garantir leur sécurité. Ce mécanisme contribue à la prévention des risques EAS/HS et au renforcement de la confiance des parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du projet.

La Banque mondiale et l'Emprunteur ne tolèrent pas les représailles et les mesures de rétorsion à l'encontre des parties prenantes aux projets qui partagent leurs points de vue sur les projets financés par la Banque.

7 . SUIVI ET RAPPORTS

7.1 . Résumé de la manière dont se fera le suivi et l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du PMPP

Le PMPP fera l'objet d'un suivi basé à la fois sur des rapports qualitatifs et des rapports quantitatifs liés à des indicateurs de résultats concernant la mobilisation des parties prenantes et la gestion des plaintes. Ces rapports sont intégrés dans le rapport de performance environnementale et sociale et seront soumis à la Banque pour avis.

Les rapports sur le PMPP comprendront sur des rapports sur l'état d'avancement des engagements en matière de mobilisation des parties prenantes, conformément à la NES no 10, qui sont prévus dans le Plan d'engagement environnemental et social (PEES). Les aspects qualitatifs concernent les avis et commentaires recueillis dans le cadre des activités organisées au titre du PMPP, en particulier :

- a) les problèmes qui peuvent être résolus en changeant la portée et la conception du projet, et qui sont pris en compte dans des documents de base tels que le document d'évaluation du projet, l'évaluation environnementale et sociale, le plan de réinstallation, le plan d'action contre l'EAS/HS, si nécessaire ;
- b) les problèmes qui peuvent être résolus pendant la mise en œuvre du projet ;
- c) les problèmes qui dépassent le cadre du projet et qui seront mieux traités dans le cadre d'autres projets, programmes ou initiatives ;
- d) les problèmes qui ne peuvent pas être réglés par le projet pour des raisons de compétence technique, de compétence juridictionnelle ou de coûts excessifs. Les procès-verbaux des réunions récapitulant les points de vue des participants peuvent également être annexés aux rapports de suivi. Tandis que les aspects quantitatifs sont basés sur les indicateurs de suivi

7.2 . Rapport aux groupes de parties prenantes

Le PMPP sera périodiquement révisé et mis à jour, le cas échéant, pendant la mise en œuvre du projet. Des synthèses trimestrielles et des rapports bimestriels sur les plaintes du public, les demandes de renseignements et les incidents connexes, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives et préventives associées, seront rassemblés par le personnel responsable et transmis à la direction générale du projet. Ces synthèses fourniront un mécanisme permettant d'évaluer à la fois le nombre et la nature des plaintes et des demandes d'information, ainsi que la capacité du projet à y répondre de manière diligente et efficace. Les informations sur les activités d'engagement public entreprises par le projet au cours de l'année peuvent être transmises aux parties prenantes de différentes manières : avis publics, communiqués de presse, site web du projet, réunions de consultation, dépliants et brochures d'information en français et en malgache, et réunions de groupes de discussion distincts avec les groupes vulnérables. Ces rapports sont intégrés dans le Rapport de Performance Environnementale et Sociale global du projet et soumis à la Banque mondiale pour examen.

8 CONCLUSION

Au cours de la mise en œuvre du projet, le PMPP est décliné en (i) un plan de formation, (ii) un plan de travail, (iii) ainsi qu'un mécanisme distinct de gestion des plaintes.

ANNEXES

Annexe 1. Synthèse compte rendu et PV de consultation publique

PV DE CONSULTATION PUBLIQUE INSTITUTION ASCENT IPF

- **DATE ET HEURE DE REUNION: Jeudi 19 Novembre 2025**
- **OBJET DE LA REUNION: Consultation publique ASCENT IPF**
- **PARTIES PRENANTES REPRESENTÉES INSTITUTION MEH- DEPARTEMENT DIRECTION GENERALE DES INFRASTRUCTURE**

Lieu: Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures (MEH) / Direction Générale de l'Énergie (DGI)

Contexte: Initiative de la Banque Mondiale – Programme "Accelerating Sustainable and Clean Energy Access Transformation"

1. **Durée:** Deux heures

2. **Nombre de facilitateurs:** 1

3. **Liste des participants:**

- **RAZAFIMAHATRAHATRA Dina Anjaraniaina**
- **FIDIARISON Kenny Marco Louis**
- **RAHARIMALALA Dina nantenaina**

INFORMATION SUR LE PROJET ASCENT IPF :

a. Informations sur le projet :

QUESTIONNAIRE	REPONSE ATTENDU	OBSERVATION
Le projet ASCENT IPF	Le projet ASCENT IPF (Investment Project Financing) vise à transformer l'écosystème énergétique malgache par des investissements concrets et mesurables.	
OBJECTIF ET RESULTAT ATTENDU DU PROJET	Objectif Global: Accélérer l'accès à une électricité propre et durable ainsi qu'à des	La discussion est surtout orientée au cuisson propre

QUESTIONNAIRE	REPOSE ATTENDU	OBSERVATION
	solutions de cuisson moderne en Afrique de l'Est et australe. Résultats Attendus : * Atteinte des objectifs du Pacte Énergétique : 50 % des ménages ayant accès à la cuisson propre d'ici 2030. Réduction de la pression sur les ressources forestières : charbon de bois, bois de chauffe. Amélioration de la santé publique et de la sécurité, particulièrement pour les femmes. Modernisation du cadre réglementaire et renforcement des capacités institutionnelles. Les MCCI auront le savoir sur leurs rôles dans le cadre de leurs appuis au déploiement de la solution cuisson propre Gérer le FNED et les parties prenantes de la section cuisson propre aux études et appui techniques nécessaire	
TYPE COMPOSANTE PROJET DE DU	Cuisson propre Le projet s'articule autour de trois axes principaux : Infrastructures et Équipements : Déploiement de mini-réseaux, kits solaires, foyers améliorés (éthanol, biogaz, électrique, solaire, GPL, pellets, biocharbon). Appui au Secteur Privé : Soutien aux MCCI (Manufacture de Cuisson Cuisson Individuelle) et startups via des garanties bancaires et des financements directs. Renforcement de Capacité : Création d'un centre de formation, formation des artisans (soudure, biogaz) et appui à la commercialisation du crédit carbone.	

QUESTIONNAIRE	REPONSE ATTENDU	OBSERVATION
ARRANGEMENT INSTITUTIONNELLE DEBUT ET FIN DU PROJET	Formation directe dans le cadre de la gestion de l'entreprise de cuisson propre Le succès repose sur une synergie multi-acteurs : Tutelle: Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures (MEH) avec la mise en place d'une Direction de la Cuisson Propre au sein de la DGI. Gestion Financière: Rôle central du FNED (Fonds National de l'Énergie Durable) et coordination avec le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) pour des procédures simplifiées. Partenariats : Collaboration interministérielle (Environnement, Santé) et Partenariats Public-Privé (PPP).	Horizon Stratégique : 2025 – 2035 (Phase intensive pour atteindre les 50 % en 2030). Statut Actuel : Plan opérationnel et stratégie adoptés en Conseil de Gouvernement ; décrets d'application en attente de signature. Phasage : Projet structuré en "Série de Projets" (SOP) où le succès de l'IPF 1 conditionne les financements futurs.
RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENIELS A CE STADE DE PROJET	Gestion des Déchets : Fin de vie des batteries solaires et des équipements de biogaz. Biodiversité : Impacts potentiels sur les aires protégées ou les sols agricoles lors de l'installation des infrastructures. Inclusion: Risque d'exclusion des populations les plus vulnérables si les coûts (ex: 4 000 000 Ar pour le biogaz) restent prohibitifs.	
PROBLEME LOCAUX	Problématiques : Destruction massive des forêts due au mode de cuisson actuel, coût exorbitant des technologies nouvelles pour les ménages ruraux, et manque de garanties bancaires pour les petits opérateurs. Bénéficiaires : * Ménages en zones rurales non électrifiées : écoles, centres de santé.	

QUESTIONNAIRE	REPOSE ATTENDU	OBSERVATION
	Zones périurbaines : extension de réseau. Femmes: Principales bénéficiaires en termes d'emploi et de sécurité domestique. Artisans locaux et Startups du secteur énergie.	
POTENTIEL PERSONNE AFFECTEES /BENEFICIAIRE DU PROJET	Equipe de la MEH-DGIE -Association et entreprise travaillant dans le cadre de la cuisson propre	
ASPIRATIONS ET RECOMMANDATIONS /PREOCCUPATION	Financement : Subventions d'État pour réduire le coût du biogaz et mise en place de dons pour le charbon amélioré/foyers "mitsitsy". Technique: Simplification du circuit financier du MEF et facilitation des garanties bancaires par l'IPF. Formation: Besoin urgent de transferts de compétences pour minimiser l'importation des foyers et favoriser la fabrication locale. Sensibilisation: Campagnes massives pour changer les habitudes de cuisson des ménages.	Mobilisation de fonds: Objectif de 2,5 milliards USD. Prochaines étapes: Finalisation du cadre réglementaire, normalisation des équipements, et organisation de visites d'échange pour partager les bonnes pratiques.

Synthèse des résultats de la consultation publique

Préoccupations/ Risques et impacts environnementaux et sociaux	Aspirations (Recommandations)
- Formation et Appui dans le cadre de la commercialisation du crédit carbone nécessaire sinon - Formation des artisans sur les foyers éthanol-biogaz -soudure - Mise en place d'un centre de formation pour minimiser l'importation des foyers a cuisson propre - Appui au startuper dans le cadre de l'emprunt bancaire et qui sera garanti par l'IPF - Formation de spécialiste : technologie-biogaz	- Mise en place d'une structure et procédure de financement en l'exemple de l'accès à l'Energie PPP - Mise en place d'un centre de formation en cuisson propre pour renforcer la capacité des acteurs locaux et réduire le taux d'importation des foyers amélioré - Gestion directe des fonds par les entreprise et appui ministérielle

Préoccupations/ Risques et impacts environnementaux et sociaux	Aspirations (Recommandations)
- Facilitation des garanties bancaire par l'IPF : - Revue des montants : en exemple la mise en place d'un foyer biogaz s'élève à 4 000 000 ariary, ce montant est trop exorbitant et devrait être subventionné par l'état - Soutien des projets comme l'éthanol : problème de l'installation- les garantie ne sont pas 100% fiable - Don pour certaine activité : charbon amélioré - Foyer mitsitsy en argile - Financement et appui technique direct aux opérateurs du cuisson propre sans intermédiaire - Mise en oeuvre du Pacte énergétique : 50% des ménages auront un acces aux cuissons propres en 2030 - Developpement de la filière cuisson propre - L'utilisation de la mode de cuisson actuelle conduit a la destruction massive de l'environnement : charbon-bois de chauffe- - Les ménages qui utilisent la cuisson propre sont rare - Type de cuisson propre: ethanol-biocharbon-brique-foyer amélioré-cuisson electrique-cuisseur solaire-GPL-pelette - Politique de l'état : Action a prendre pour améliorer l'objection de 50% entre 2025-2035 et peux être mis a jour	

PV DE CONSULTATION PUBLIQUE ASSOCIATION ASCENT IPF

- **DATE ET HEURE DE REUNION: Vendredi 27 Février 2026**
- **OBJET DE LA REUNION: Consultation publique ASCENT IPF**
- **PARTIES PRENANTES REPRESENTÉES ASSOCIATION MCCI – CUISSON PROPRE**

Lieu: Analamahintsy

Contexte: Initiative de la Banque Mondiale – Programme "Accelerating Sustainable and Clean Energy Access Transformation"

1. **Durée:** Deux heures
2. **Nombre de facilitateurs:** 1
3. **Liste des participants:**

NOM ET PRENOMS	ASSOCIATION D'APPARTENANCE	ADRESSE
RAFANOMEZANTSOA Tantely nirina	FATANA NIRINA	ANTANANARIVO- 67 Ha
RAJOHNSON SENDRARISOA	MULTI ART-STYLESENDRA	ANTANANARIVO - ANALAMAHINTSY
RAZANAMARO Velo HARISON Eunora	AJB	BRICKAVILLE
RAMILIARIVONY Johnny Andimaharo	TECHMATE DISTILLERY ETHANOL M/scar	ANTANANARIVO – Ve ARRONDISSEMENT
RASOLOARIMANGA LALANIRINA	MI-ARINA SARL	MANJAKANDRIANA

INFORMATION SUR LE PROJET ASCENT IPF :

- b. Informations sur le projet :

QUESTIONNAIRE	REPONSE ATTENDU	OBSERVATION
Le projet ASCENT IPF	Le projet ASCENT IPF (Investment Project Financing) vise à transformer l'écosystème énergétique malgache par des investissements concrets et mesurables. Cadre: Développement de la filière Cuisson Propre à Madagascar	
OBJECTIF ET RESULTAT ATTEDU DU PROJET	L'objectif global du projet est de transformer l'écosystème énergétique malgache en fournissant des solutions de cuisson propres et durables. • Indicateur clé : Atteindre l'objectif du Pacte Énergétique, soit 50 % des ménages ayant accès à la cuisson propre d'ici 2030 (horizon 2025-2035). • Résultats attendus : ○ Réduction de la dépendance au charbon de bois et au bois de chauffe. ○ Préservation de l'environnement et de la santé publique. ○ Structuration d'un marché viable pour les solutions alternatives (éthanol, biogaz, foyers améliorés, GPL, électricité, solaire, briquettes).	La discussion est surtout orientée au cuisson propre
TYPE DE COMPOSANTE DU PROJET	Cuisson propre Le projet s'articule autour de trois axes principaux : Appui technique pour l'acquisition des matériels et intrants pour la cuisson propre: foyers améliorés :	

QUESTIONNAIRE	REPOSE ATTENDU	OBSERVATION
	éthanol, biogaz, électrique, solaire, GPL, pellets, biocharbon. Appui au Secteur Privé: Soutien aux MCCI: Manufacture de Cuisson Cuisson Individuelle, et startups via des garanties bancaires et des financements directs. Renforcement de Capacité : Création d'un centre de formation, formation des artisans (soudure, biogaz) et appui à la commercialisation du crédit carbone.	
ARRANGEMENT INSTITUTIONNELLE DEBUT ET FIN DU PROJET	Formation directe dans le cadre de la gestion de l'entreprise de cuisson propre Le succès repose sur une synergie multi-acteurs : Tutelle: Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures (MEH) avec la mise en place d'une Direction de la Cuisson Propre au sein de la DGI. Gestion Financière: Intégration des association -TPE et PME de la MCCI dans le cadre de la gestion technique et financière du projet • Exécution : Partenariat Public-Privé (PPP) impliquant les MCCI, le secteur privé, les autorités locales (Maires, Chefs de village) et les ONG (ex: WWF).	
RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENIELS A CE STADE DE PROJET	• Gestion des déchets : Problématique cruciale du recyclage des équipements pour la transformation en intrant . • Biodiversité : Risques liés à l'implantation d'infrastructures dans des zones à sensibilité	Bénéficiaires directs : Ménages ruraux et périurbains, écoles, centres de santé. Acteurs économiques : Artisans (soudeurs, potiers), PME de

QUESTIONNAIRE	REPONSE ATTENDU	OBSERVATION
	écologique ou des aires protégées. • Inclusion Sociale: Risque d'exclusion des ménages les plus pauvres si les coûts de transition restent trop élevés.	production de foyers, startups de l'énergie propre. Groupes cibles : Femmes (principales utilisatrices et actrices de la chaîne de valeur), associations de consommateurs
PROBLEME LOCAUX	Problématiques : Difficulté des association -TPE et MPE qui oeuvre dans le cadre de la cuisson propre Bénéficiaires : * Ménages en zones rurales non électrifiées : écoles, centres de santé. Zones périurbaines : extension de réseau. Femmes: Principales bénéficiaires en termes d'emploi et de sécurité domestique. Artisans locaux et Startups du secteur énergie.	
POTENTIEL PERSONNE AFFECTEES /BENEFICIAIRE DU PROJET	Equipe de la MEH-DGIE -Association et entreprise travaillant dans le cadre de la cuisson propre	
ASPIRATIONS ET RECOMMANDATIONS /PREOCCUPATION	Les membres de la MCCI et les parties prenantes recommandent : • Appui Technique : Création d'un centre de formation local pour réduire les importations et favoriser le transfert de compétences (ex: visites d'échange au Kenya). • Soutien Financier : Mise en place d'une garantie bancaire via l'IPF, subventions directes	.

QUESTIONNAIRE	REPOSE ATTENDU	OBSERVATION
	aux opérateurs sans intermédiaires, et appui à la commercialisation des crédits carbone. • Normalisation : Allègement des frais de certification ISO et dotation en machines de production performantes pour les coopératives. • Visibilité : Appui à la communication, marketing digital et sensibilisation de masse des ménages.	

Synthèse des résultats de la consultation publique

Préoccupations/ Risques et impacts environnementaux et sociaux	Aspirations (Recommandations)
- - Formation et Appui dans le cadre de la commercialisation du crédit carbone nécessaire sinon - Formation des artisans sur les foyers éthanol-biogaz - soudure - Mise en place d'un centre de formation pour minimiser l'importation des foyers a cuisson propre - Appui au startuper dans le cadre de l'emprunt bancaire et qui sera garanti par l'IPF - Formation de spécialiste : technologie-biogaz - Facilitation des garanties bancaire par l'IPF : - Revue des montants : en exemple la mise en place d'un foyer biogaz s'élève à 4 000 000 ariary, ce montant est trop exorbitant et devrait être subventionné par l'état - Soutien des projets comme l'éthanol : problème de l'installation- les garantie ne sont pas 100% fiable - Don pour certaine activité : charbon amélioré - Foyer mitsitsy en argile - Financement et appui technique direct aux operateurs du cuisson propre sans intermédiaire - Mise en oeuvre du Pacte énergétique : 50% des ménages auront un accès aux cuissons propres en 2030 - Developpement de la filière cuisson propre - L'utilisation de la mode de cuisson actuelle conduit a la destruction massive de l'environnement : charbon- bois de chauffe- - Les ménages qui utilisent la cuisson propre sont rare	- Mise en place d'une structure et procédure de financement en l'exemple de l'accès à l'Energie PPP - Mise en place d'un centre de formation en cuisson propre pour renforcer la capacité des acteurs locaux et réduire le taux d'importation des foyers amélioré - Gestion directe des fonds par les entreprises et appui ministériel - Finalisation du cadre réglementaire et mise à jour des normes. - Lancement des programmes de formation spécialisés (biogaz, soudure, gestion d'entreprise). - Opérationnalisation du mécanisme de garantie bancaire avec le MEF. - Mise en place d'un système de suivi-évaluation pour mesurer l'impact réel sur le taux de pénétration de la cuisson propre.

Préoccupations/ Risques et impacts environnementaux et sociaux	Aspirations (Recommandations)
- Type de cuisson propre: ethanol-biocharbon-brique-foyer amélioré-cuisson électrique-cuisson solaire-GPL-pelette - Politique de l'état : Action à prendre pour améliorer l'objectif de 50% entre 2025-2035 et peut être mis à jour	

Tableau 1. Modèle de procès-verbal des consultations

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates des consultations	Synthèse du retour d'information	Réponse de l'équipe de mise en œuvre du projet	Action(s) de suivi/Prochaines étapes	Calendrier/Date d'achèvement des actions de suivi
MEH	19 Février 2026	Formation et Appui dans le cadre de la commercialisation du crédit carbone nécessaire sinon Formation des artisans sur les foyers éthanol-biogaz -soudure Mise en place d'un centre de formation pour minimiser l'importation des foyers a cuisson propre Appui au startuper dans le cadre de l'emprunt bancaire et qui sera garanti par l'IPF Formation de spécialiste : technologie-biogaz Facilitation des garanties bancaire par l'IPF : Revue des montants : en exemple la mise en place d'un foyer biogaz s'élève à 4 000 000 ariary, ce	Rapportage des doléances et préparation d'action de plaidoyer	Mise en place d'une structure et procédure de financement en l'exemple de l'accès à l'Energie PPP Mise en place d'un centre de formation en cuisson propre pour renforcer la capacité des acteurs locaux et réduire le taux d'importation des foyers amélioré Gestion directe des fonds par les entreprise et appui ministériel	Deuxième semestre 2026

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates des consultations	Synthèse du retour d'information	Réponse de l'équipe de mise en œuvre du projet	Action(s) de suivi/Prochaines étapes	Calendrier/Date d'achèvement des actions de suivi
		montant est trop exorbitant et devrait être subventionné par l'état Soutien des projets comme l'éthanol : problème de l'installation- les garantie ne sont pas 100% fiable Don pour certaine activité : charbon amélioré Foyer mitsitsy en argile Financement et appui technique direct aux opérateurs du cuisson propre sans intermédiaire Mise en oeuvre du Pacte énergétique : 50% des ménages auront un accès aux cuissons propres en 2030 Developpement de la filière cuisson propre L'utilisation de la mode de cuisson actuelle conduit a la destruction massive de l'environnement : charbon- bois de chauffe- Les ménages qui utilisent la cuisson propre sont rare			

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates des consultations	Synthèse du retour d'information	Réponse de l'équipe de mise en œuvre du projet	Action(s) de suivi/Prochaines étapes	Calendrier/Date d'achèvement des actions de suivi
		Type de cuisson propre: ethanol-biocharbon-brique-foyer amélioré-cuisson électrique-cuisseur solaire-GPL-pelette Politique de l'état : Action à prendre pour améliorer l'objection de 50% entre 2025-2035 et peut être mis à jour			
ASSOCIATION DE LA MCCI	27 Février 2026	Formation et Appui dans le cadre de la commercialisation du crédit carbone nécessaire sinon Formation des artisans sur les foyers éthanol-biogaz -soudure Mise en place d'un centre de formation pour minimiser l'importation des foyers à cuisson propre Appui au startuper dans le cadre de l'emprunt bancaire et qui sera garanti par l'IPF Formation de spécialiste : technologie-biogaz Facilitation des garanties bancaire par l'IPF :	Rapportage des doléances et préparation d'action de plaidoyer	Mise en place d'une structure et procédure de financement en l'exemple de l'accès à l'Energie PPP Mise en place d'un centre de formation en cuisson propre pour renforcer la capacité des acteurs locaux et réduire le taux d'importation des foyers amélioré Gestion directe des fonds par les entreprise et appui ministériel Finalisation du cadre réglementaire et mise à jour des normes.	Deuxième semestre 2026

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates des consultations	Synthèse du retour d'information	Réponse de l'équipe de mise en œuvre du projet	Action(s) de suivi/Prochaines étapes	Calendrier/Date d'achèvement des actions de suivi
		Revue des montants : en exemple la mise en place d'un foyer biogaz s'élève à 4 000 000 ariary, ce montant est trop exorbitant et devrait être subventionné par l'état Soutien des projets comme l'éthanol : problème de l'installation- les garantie ne sont pas 100% fiable Don pour certaine activité : charbon amélioré Foyer mitsitsy en argile Financement et appui technique direct aux operateurs du cuisson propre sans intermédiaire Mise en oeuvre du Pacte énergétique : 50% des ménages auront un accès aux cuissons propres en 2030 Developpement de la filière cuisson propre L'utilisation de la mode de cuisson actuelle conduit a la destruction massive de l'environnement : charbon- bois de chauffe-		Lancement des programmes de formation spécialisés (biogaz, soudure, gestion d'entreprise). Opérationnalisation du mécanisme de garantie bancaire avec le MEF. Mise en place d'un système de suivi-évaluation pour mesurer l'impact réel sur le taux de pénétration de la cuisson propre	

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates des consultations	Synthèse du retour d'information	Réponse de l'équipe de mise en œuvre du projet	Action(s) de suivi/Prochaines étapes	Calendrier/Date d'achèvement des actions de suivi
		Les ménages qui utilisent la cuisson propre sont rare Type de cuisson propre: ethanol-bio charbon-briquelette-foyer amélioré-cuisson électrique-cuisseur solaire-GPL-pelette Politique de l'état : Action a prendre pour améliorer l'objection de 50% entre 2025-2035 et peut être mis a jour			

Annexe 2. Suivi et rapports (tableau d'indicateurs)

Les indicateurs de performance suivants sont les plus essentiels :

- Nombre total de réunions / consultations organisées,
- Taux de participation (parties prenantes, par sexe, âge, groupes vulnérables, zone, etc),
- Nombre de recommandations reçues et proportion intégrée dans la conception ou la mise en œuvre,
- Proportion de documents E&S diffusés, avec version malagasy,
- Portée des campagnes d'information /sensibilisation en termes de zones géographiques et de thématiques,
- Liste des acteurs formés en GRES sur liste prévue,
- Nombre total de plaintes reçues,
- Pourcentage de plaintes traitées dans les délais,
- Délai moyen de traitement d'une plainte,
- Profil des plaignants,
- Taux de résolution locale (Fokontany/Commune),
- Nombre de plaintes relatives à VBG/EAS/HS orientées vers les services spécialisés (sans données sensibles),
- Nombre de plaintes ayant été transférées à la justice,
- Taux de satisfaction des plaignants à la clôture,
- Proportion de comités PMPP / MGP mis en place et opérationnels,

Notes

¹ Aux fins d'un engagement efficace et adapté, les parties prenantes au(x) projet(s) proposé(s) peuvent être réparties dans les catégories de base suivantes :

- **Parties concernées** : Personnes, groupes et autres entités de la zone d'influence du projet qui sont directement influencés (réellement ou potentiellement) par le projet et/ou qui ont été identifiés comme étant les plus susceptibles de subir des changements liés au projet, et qui doivent être étroitement associés à l'identification des impacts et de leur importance, ainsi qu'à la prise de décision concernant les mesures d'atténuation et de gestion.
- **Autres parties intéressées** : Individus/groupes/entités qui ne subissent peut-être pas des impacts directs du projet mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant affectés par le projet et/ou qui pourraient affecter le projet et le processus de sa mise en œuvre d'une manière ou d'une autre.
- **Groupes vulnérables** : Les personnes susceptibles d'être touchées de manière disproportionnée ou encore plus défavorisées par le(s) projet(s) par rapport à d'autres groupes en raison de leur statut vulnérable, et qui peuvent nécessiter des efforts d'engagement particuliers pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet.
- Il est important de noter que les projets ont parfois plusieurs composantes avec des groupes de parties prenantes très différents pour chacune d'entre elles. Ces différentes parties prenantes doivent être prises en compte lors de la préparation du Plan de mobilisation des parties prenantes.

² Il est particulièrement important de comprendre si les impacts du projet peuvent toucher de manière disproportionnée les personnes ou les groupes défavorisés ou vulnérables, qui n'ont souvent pas la possibilité d'exprimer leurs préoccupations ou de comprendre les effets d'un projet, et de veiller à ce que la sensibilisation et l'engagement des parties prenantes soient adaptés pour prendre en compte les sensibilités, les préoccupations et les spécificités culturelles de ces groupes ou personnes, et pour garantir une compréhension totale des activités et des avantages du projet. L'engagement auprès des groupes et des personnes vulnérables nécessite souvent l'application de mesures et d'une assistance spécifiques visant à faciliter leur participation à la prise de décisions liées au projet, de sorte que leur sensibilisation et leur contribution au processus global soient proportionnelles à celles des autres parties prenantes.